

des Hautes-Alpes, « à la pluralité des voix, sur 215 votants. » Borrel siégea dans la Plaine, se prononça pour la détention et le bannissement de Louis XVI, vota contre la Montagne et participa à la réaction de thermidor. Envoyé en mission en l'an III, dans les départements de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, de la Loire et de Saône-et-Loire, il transmit à la Convention (séance du 14 germinal) une adresse des Lyonnais, puis le 23 prairial, une autre adresse des « citoyens de Grenoble, manifestant leur haine pour les anarchistes. » On a de Borrel des observations écrites, sur le rapport fait au nom du comité chargé de la revision des lois contre les émigrés. L'auteur exprime le vœu que ces lois soient adoucies : « L'article II du premier titre, n° 2, dit-il, excepte de l'émigration les Français absents antérieurement au premier juillet 1789, qui n'étaient pas rentrés au onze brumaire dernier sur le territoire de la République; mais en même temps il les considère comme ayant renoncé à tous leurs droits de citoyens, et, sous ce rapport, leurs biens sont acquis à la nation. Cette disposition me paraît non seulement bien rigoureuse, mais même contraire aux intérêts de la nation. » Borrel affirme que « beaucoup de Français établis en pays étranger depuis plusieurs années avant 1789, s'y sont trouvés au moment où la guerre a été déclarée avec les puissances du pays qu'ils habitent, et depuis cet instant toute communication ayant été fermée, ils n'ont plus été libres d'en sortir. » Il rappelle que, parmi ces malheureux, il s'en trouve plusieurs qui, dès le commencement de la Révolution, n'ont cessé de donner des preuves de patriotisme et d'attachement à leur mère patrie. « Vous avez vu encore, dans le mois de germinal dernier, les citoyens des cinq maisons briançonnaises établies à Gênes, envoyer à Nice mille paires de souliers pour nos frères : d'armes..., etc. » Borrel concluait en demandant que la Convention étendît à six mois le délai de deux décades accordé pour rentrer en France aux citoyens « dont l'absence a pour objet le commerce, l'éducation et le dessein d'acquérir des connaissances dans les sciences, arts et métiers. »

Il fut, le 21 vendémiaire an IV, élu député des Hautes-Alpes au Conseil des Cinq-Cents, s'y fit peu remarquer, et mourut l'année qui suivit son élection. Tous les biographes, et le *Moniteur officiel* également, l'ont confondu avec Borel de Bretizel (*V. pl. haut*) qui fut député de l'Oise au Conseil des Cinq-Cents.

**BORRIGLIONE** (ALFRED-FERDINAND), député de 1876 à 1889, né à Nice (Alpes-Maritimes), le 17 février 1841, exerça pendant plusieurs années à Nice la profession d'avocat. Il se fit remarquer par des tendances séparatistes qui lui furent souvent reprochées depuis. Elles influèrent certainement sur l'insuccès de sa candidature aux élections du 8 février 1871 : M. Borriglione ne réunit alors que 12,464 voix contre 43,362 obtenues par le dernier élu de la liste, M. Marc-Dufraisse. A l'élection complémentaire du 2 juillet de la même année, il échoua une seconde fois, avec 10,251 voix contre 13,579 à M. Henri Lefèvre. Rallié bientôt à la « République définitivement fondée, » il renonça publiquement à ses idées séparatistes dans une note qu'insérèrent les journaux de Nice, et donna un premier gage de sa conversion en soutenant la candidature au Sénat de M. Joseph Garnier; puis il fut élu lui-même, le 20 février 1876, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de

Nice, par 5,317 voix (5,672 votants, 12,637 inscrits). Il n'avait pas eu de concurrent. M. Borriglione siégea au centre gauche et fut des 363. Réélu comme tel, et d'ailleurs sans concurrent, le 14 octobre 1877, par 7,443 voix (7,814 votants, 13,124 inscrits), il vota avec la majorité de gauche : 20 janvier 1879, pour l'ordre du jour de confiance au ministre Dufaure; 30 janvier, (au Congrès) pour l'élection de M. Jules Grévy à la présidence de la République. Il se prononça encore contre l'amnistie plénière, pour l'article 7 et pour l'application des lois existantes aux congrégations. Réélu le 21 août 1881 avec 8,096 voix sur 8,413 votants, il donna son suffrage à la politique opportuniste, vota pour les ministères Gambetta et Ferry et approuva les crédits du Tonkin. Les élections du 4 octobre 1885 ont maintenu M. Borriglione à la Chambre des députés : il a passé en effet, le 1<sup>er</sup> sur 3, avec 20,999 voix sur 38,488 votants et 58,055 inscrits. Dans cette législature 1885-1889 il a voté avec la gauche et, notamment dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

**BORY-SAINT-VINCENT** (GENEVÈVE-JEAN-BAPTISTE-MARCELLIN, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, et député en 1831, né à Agen (Lot-et-Garonne), le 6 juillet 1778, mort à Paris, le 22 décembre 1846, appartenait à une famille royaliste qui l'éleva dans des sentiments hostiles à la Révolution. Mais ses opinions se modifièrent bientôt. Il servit d'abord à l'armée de l'Ouest, puis à l'armée d'Allemagne sous les ordres de Moreau; comme il avait montré de bonne heure les plus heureuses dispositions pour les sciences naturelles, qu'il avait étudiées sous la direction de son oncle maternel, il fut désigné pour être adjoint en 1802, en qualité de naturaliste, à l'expédition du capitaine Baudin. On sait que dans cette malheureuse expédition près de la moitié des officiers et des savants, qui étaient à bord, abandonnèrent le capitaine à l'île de France. Bory-Saint-Vincent fut du nombre de ceux qui se retirèrent; il explora seul plusieurs îles des mers d'Afrique, visita surtout l'île de la Réunion, et de retour en France, publia une intéressante relation de son voyage, qui lui valut sa nomination de membre correspondant de la première classe de l'Institut. Promu capitaine, il passa au 5<sup>e</sup> régiment de dragons et fit, sous les ordres du maréchal Davoust, les campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau et de Friedland. Puis il entra dans l'état-major et alla en Espagne (1808) avec le maréchal Ney, qu'il quitta bientôt pour être attaché au maréchal Soult en qualité d'aide de camp : il se distingua au siège de Badajoz, aux batailles de la Quebara et de l'Albuhera. Les événements l'ayant placé à la tête des troupes qui formaient la garnison d'Agen, il se trouva commander sa ville natale pendant une quinzaine de jours. Rappelé peu de temps après à Paris, quand le maréchal Soult fut nommé ministre de la Guerre, Bory-Saint-Vincent, devenu colonel, fut employé au dépôt de la guerre jusqu'au 25 juillet 1815. Il s'occupa en même temps de travaux scientifiques et littéraires, et prit part à la rédaction du *Nain jaune* : les articles qu'il y publia sur l'armée française et ses détracteurs lui firent de nom-

breux ennemis. Élu, le 15 mai de la même année, député de Lot-et-Garonne à la Chambre des représentants, il y joua un rôle très actif, forma avec quelques députés du Gers, des Landes, etc., un comité où fut arrêté le projet de demander la mise hors la loi de Fouché, et désigna clairement le duc d'Orléans dans un rapport à la Chambre (V. le *Moniteur* du 2 juillet 1815) où il signalait une *main invisible* ourdissant la trahison et préparant à la patrie d'humiliantes destinées; l'impression du rapport à cent mille exemplaires fut décidée par acclamation. Fouché eut peur, demanda à Bory une entrevue et chercha à l'éloigner en lui offrant une mission à Londres auprès du duc d'Orléans, avec une somme de 30,000 francs. Bory Saint-Vincent refusa. Porté, après les Cent-Jours, sur les listes de proscription, Bory se réfugia d'abord dans la vallée de Montmorency, puis, quand la loi d'amnistie (12 janvier 1816) ne lui laissa plus d'asile en France, il gagna la Belgique, y fut encore traqué par les agents de l'ambassadeur de France, et dut passer en Allemagne. Expulsé d'Aix-la-Chapelle, il refusa de se soumettre à la décision qui lui assignait Koenigsberg ou Prague pour résidence, et réussit enfin à vivre obscur et caché en Belgique jusqu'en 1820, époque où il lui fut permis de rentrer en France. Rayé du cadre de l'armée, privé de solde, il fut obligé, pour vivre, de s'adonner entièrement à des travaux de librairie. Mais en 1829, le ministère Martignac le remit en activité et l'appela, sur la désignation de l'Institut, à diriger la commission scientifique qu'on attacha à l'expédition de Grèce. Il rejoignit à Navarin le général Maison, resta un an dans le pays, dont il avait mission de faire l'histoire physique et de relever la carte; il consigna les résultats de ses recherches dans un magnifique ouvrage sur la Grèce, analogue à celui de la commission d'Égypte.

Bory - Saint-Vincent était occupé de la rédaction d'une publication sur la *Morée*, entreprise par ordre du ministère, lorsque les ordonnances de Juillet vinrent réveiller ses sentiments politiques. Il combattit sur les barricades du faubourg Saint-Germain et fut des premiers à l'Hôtel de Ville. Réintégré au dépôt de la guerre dans le poste qu'il occupait en 1815, il fut, vers la même époque (5 juillet 1831), élu, en remplacement de M. de Martignac, député libéral du 3<sup>e</sup> collège du Lot-et-Garonne (Marmande). Dans sa profession de foi, il s'était prononcé contre l'hérédité de la pairie, qu'il déclarait contradictoire avec le principe de l'égalité devant la loi, pour « la révision des lois municipale, électorale et de la garde nationale, » et pour l'incompatibilité du mandat de législateur avec une fonction publique. Les tendances conservatrices de la majorité l'engagèrent presque aussitôt à donner sa démission de député. Il fut remplacé, en octobre 1831, par M. de Martignac.

On doit à Bory - Saint-Vincent un très grand nombre de travaux sur l'histoire naturelle, les sciences physiques, la géographie, etc.

**BORYE.** — Voy. DESRENAUDES.

**BOSC (ETIENNE)**, député à l'Assemblée législative de 1791, né à Saint-Côme (Aveyron), le 8 mars 1744, mort à Lacalm (Aveyron), le 1<sup>er</sup> novembre 1811, était avocat, et fut commissaire de l'administration centrale de son département. Il remplissait les fonctions de juge à Espalion, quand il fut élu, le 4 septembre 1791, député à l'Assemblée législative par l'Aveyron,

avec 224 voix sur 416 votants. Le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

**BOSC (JEAN-JOSEPH-ANTOINE)**, député au Conseil des Cinq-Cents et membre du Tribunal né à Aprey (Haute-Marne), le 20 septembre 1764, mort à Besançon (Doubs), le 20 mai 1837, était entré fort jeune aux usines du Creusot, et allait être nommé inspecteur des mines et manufactures des Etats de Bourgogne, quand la Révolution éclata. L'expression un peu vive de ses regrets politiques l'obligea à quitter Dijon pour Troyes, où il fut incarcéré quelque temps. Après la tourmente terroriste, il fut nommé (an V) professeur de chimie à l'Ecole centrale, puis, le 26 prairial an VI, commissaire du Directoire exécutif dans l'Aube. Le 26 germinal an VII, le département de l'Aube l'élut député au Conseil des Cinq-Cents; après le 18 brumaire, il entra au Tribunal (4 nivôse an VIII); dans ces deux assemblées, il parla sur les moyens de fournir du travail aux ouvriers, sur la nécessité de multiplier les canaux, sur le nouveau système des monnaies, sur la caisse d'amortissement et sur la loi de ventôse an XIII; membre de la commission des finances, il se montra toujours hostile aux taxes de consommation. Délégué des consuls (en l'an VIII) dans la 16<sup>e</sup> division militaire, il rendit compte de sa mission dans la lettre suivante :

« Calais, le 29 frimaire an VIII.

« Le représentant du peuple, délégué des consuls dans la 16<sup>e</sup> division militaire, au président de la commission législative du Conseil des Cinq-Cents.

« Citoyen président,

« Chargé par les consuls de la République française de l'honorable mission d'éclairer les citoyens de la 16<sup>e</sup> division militaire sur la nécessité de la révolution des 18 et 19 brumaire, je ne puis émettre à Paris mon vœu sur la nouvelle Constitution. Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 23 de ce mois, j'ai l'honneur de vous adresser ma déclaration, et je vous prie de la faire inscrire sur les registres que vous venez de faire ouvrir à la salle des inspecteurs.

« Dans toutes les communes que je viens de parcourir, les cœurs, longtemps en proie à l'inquiétude, se rouvrent à l'espérance. Chacun voit dans notre nouveau pacte social, le gage assuré du bonheur public, et le terme si désiré de la Révolution.

« Pour confirmer cet espoir, j'ai replacé dans les fonctions publiques les magistrats choisis par le peuple et dignes de toute sa confiance. L'intrigue et la perfidie les avaient éloignés, je les ai rappelés. La plus grande tranquillité règne dans toute l'étendue de ma division. Partout on honore les citoyens vertueux dont le courage a sauvé la patrie, et dont la raison guidée par l'expérience a fixé pour jamais les bases de la liberté civile et politique.

« Salut et respect,

« Bosc. »

Le 25 prairial an XII, il fut nommé membre de la Légion d'honneur, et, le 5 germinal de la même année, directeur des droits réunis dans la Haute-Marne. La Restauration l'envoya exercer dans le département du Doubs les mêmes fonctions, qu'il occupa jusqu'au moment de sa retraite sous la monarchie de

Juillet. Bosc était très laborieux, et outre de nombreux rapports lus au Conseil des Cinq-Cents et au Tribunal, il a composé beaucoup de mémoires présentés devant les sept sociétés savantes dont il faisait partie. La ville de Dijon fit imprimer à ses frais son mémoire sur *L'Extinction de la mendicité*. Il prit part à trois expositions des arts et de l'industrie comme membre du jury des arts, et fut un des fondateurs et un des membres les plus zélés de la Société d'encouragement. La chimie industrielle lui doit d'utiles découvertes. On a de lui : *Moyens d'améliorer les arts en France par l'instruction* (1800); *De l'Accumulation des capitaux et des moyens de circulation chez les peuples modernes* (1802); *Traité de physique végétale appliquée à l'agriculture* (1804), etc.

**BOSC** (PAUL-JEAN-ANTOINE), député de 1828 à 1831, né à Saissac (Aude), le 16 avril 1770, mort à sa terre d'Alibert (Aude), le 28 juin 1851, était propriétaire et conseiller d'arrondissement. Le 26 décembre 1828, l'élection partielle à laquelle donna lieu, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de l'Aude (Castelnaudary), le décès d'Andréossi, envoya Bosc à la Chambre des députés, avec 254 voix sur 439 votants et 564 inscrits, contre 101 à M. Alexandre Guiraud. Il ne fut nommé qu'au scrutin de ballottage, grâce au désistement du général Clausel, dont la candidature « constitutionnelle » avait été posée au premier tour. Bosc prit place à la gauche de la Chambre, entre Daunou et de Grammont. Son élection, très bien accueillie par les libéraux qui rappelèrent « avec quelle persévérante énergie il avait lutté au conseil d'arrondissement contre les jésuites et les villéens, » irrita vivement la *Quotidienne*, organe des « ultra-royalistes », qui s'exprima ainsi, dans son numéro du 14 janvier 1829 : « Il paraît que M. Bosc, qui n'est pas médecin comme on l'avait dit, est tout simplement un homme sans consistance et sans esprit, qui aura une boule de plus à donner au côté gauche, sans se mettre en peine de comprendre les discussions de la tribune. » Bosc fut des « 221 » qui votèrent l'adresse hostile au ministère Polignac. Réélu le 3 juillet 1830 par le collège de département de l'Aude, avec 149 voix sur 291 votants et 315 inscrits, il quitta la vie parlementaire l'année suivante.

**BOSC** (JEAN-JACQUES), député de 1829 à 1830, né à Espérausses (Tarn), le 10 avril 1757, mort à Bordeaux (Gironde), le 21 septembre 1840, était un des plus riches négociants de la Gironde. En remplacement de Ravez, nommé pair de France, il fut élu, le 13 novembre 1829, député de la Gironde au collège de département, et réélu le 23 juin 1830 par le 1<sup>er</sup> arrondissement de Bordeaux. Sans paraître à la tribune, Jean-Jacques Bosc vota à la Chambre avec les constitutionnels, fut, comme son homonyme, des 221 qui adoptèrent la fameuse adresse au roi, et prêta serment au gouvernement de Juillet.

**BOSC** (ADOLPHE-JACQUES), député de 1879 à 1882, né à Nîmes (Gard), le 11 février 1827, mort à Nîmes, le 18 janvier 1882, fit son droit et s'inscrivit au barreau de sa ville natale. Les opinions républicaines dont il avait fait preuve sous l'Empire le désignèrent au choix du gouvernement de la Défense nationale pour le poste de sous-préfet d'Uzès; il l'occupait jusqu'au 13 juillet 1871. Etant encore en fonctions, il fut porté sur la liste républicaine dans le

Gard, aux élections du 8 février 1871 : il n'obtint que 40,598 voix et échoua; le dernier élu de la liste conservatrice M. Baragnon, en avait réuni 49,649. M. Bosc n'entra à la Chambre des députés qu'en février 1879, à l'élection partielle qui suivit, dans l'arrondissement d'Uzès, le décès de M. Mallet : il fut élu au second tour de scrutin, par 9,403 voix (17,214 votants et 26,761 inscrits), contre 7,623 voix à M. Dumont. Il prit place à l'extrême gauche de la Chambre, et vota avec les radicaux, notamment pour l'application des lois existantes aux congrégations, pour l'amnistie plénière, pour le divorce, etc. Il se prononça contre la politique opportuniste, fut réélu le 21 août 1881, par 9,933 voix sur 17,306 votants et 26,957 inscrits, contre 5,780 à M. Bonnefoy-Sibour, candidat républicain conservateur, et reprit sa place à l'extrême gauche : mais il siégea à peine dans cette législature, et mourut au bout de quelques mois.

**BOSCAL DE RÉALS** (CHARLES-FRANÇOIS, COMTE), député de 1820 à 1822, puis de 1824 à 1830, né à Vallans (Deux-Sèvres), le 4 juin 1777, mort au château d'Allery (Charente-Inférieure), le 4 octobre 1866, était issu d'une famille qui a donné plusieurs maris à la France et plusieurs députés à la Saintonge, entre autres, Léon Boscal de Réals, baron de Mornac, seigneur de Champagnac, qui fut député aux États-Généraux de 1649 et de 1661. La carrière législative du comte C.-F. Boscal de Réals s'ouvrit le 13 novembre 1820, au collège de département de la Charente-Inférieure, qui l'élut par 155 voix sur 306 votants; il était maire de Saintes depuis le 11 avril 1816. Il siégea au centre droit, et vota avec les royalistes de l'opinion la plus accentuée. Une lettre du 18 mars 1822 manifesta ses sentiments dynastiques : « Avant mon départ de Paris, ma famille et moi désirons vivement présenter nos hommages au Prince que la Providence a daigné accorder à nos vœux. » Il fut réélu : le 25 février 1824, par le 3<sup>e</sup> arrondissement de la Charente-Inférieure (Saintes), avec 212 voix, sur 244 votants et 292 inscrits, et, le 17 novembre 1827, par la même circonscription, avec 112 voix sur 204 votants, 254 inscrits. « Ignoré avant son arrivée à la Chambre, dit une biographie de 1829, il n'est guère connu aujourd'hui que de MM. de Villèle, Corbière et Peyronnet, à qui il a prêté constamment l'appui de son vote. Nommé, par ces triumvirs, président du collège électoral de Saintes, où il exerce les fonctions de maire, M. Boscal ne voulut pas permettre que les constitutionnels eussent les yeux sur ses opérations. On assure qu'il se bornait à montrer à une seule personne du bureau les bulletins qui sortaient de l'urne électoral. Nous devons toutefois déclarer, dans l'intérêt de l'honorable membre, qu'il ne s'est élevé à la Chambre aucune contestation sur la validité de sa nomination. Il a repris la place qu'il occupait au centre, et soit amour pour le pouvoir, soit désir de conserver à sa famille les emplois dont il l'a pourvue sous M. de Villèle, son vote n'est pas moins favorable aux nouveaux ministres qu'il ne l'était à leurs prédécesseurs. M. Boscal de Réals aime les majorités. » Une lettre du 27 octobre 1825 justifie en partie ce jugement; M. Boscal de Réals y demande pour son frère une place de directeur des finances d'arrondissement : « Je n'ai, dit-il, jamais rien sollicité pour moi depuis six ans que je suis membre de la Chambre. L'avancement de mon frère est mon unique

but; c'est la seule récompense que j'ose solliciter de ses services et des miens. »

Il prit activement parti en 1830 pour le ministère Polignac, envoya, le 29 mai, un mémoire contenant des vues politiques, et réclama contre la liberté de la presse, « une des plaies rongeantes de notre époque. »

Il ne fut pas réélu le 23 juin 1830, n'ayant obtenu que 110 voix contre 176 à M. Eschasériaux.

**BOSCAL DE RÉALS** (FRANÇOIS-LÉON, COMTE DE MORNAC), député de 1827 à 1830, né à Mornac (Charente-Inférieure), le 15 septembre 1783, mort à Napoléon-Vendée (Vendée), le 30 janvier 1858, était colonel d'infanterie quand il fut élu, le 17 novembre 1827, député du 1<sup>er</sup> arrondissement de la Vendée (Bourbon-Vendée). Il prit place au côté droit avec lequel il vota jusqu'en 1830. Un biographe parlementaire constatait que c'était « le seul *vil-lobliste* » qui figurât alors dans la députation de la Vendée, et ajoute : « Mieux eût valu réélire le vicomte de Lézardière, qui, malgré son amour pour les privilèges, parlait quelquefois en faveur de nos libertés. »

A l'*Almanach royal*, M. François-Léon Boscal de Réals est inscrit sur la liste des députés sous le nom de comte de Mornac.

**BOSCARY** (JEAN-MARIE), dit BOSCARY LE JEUNE, député à l'Assemblée législative de 1791, né en 1746, mort à une date inconnue, était négociant à Paris. Il fut élu député de Paris à l'Assemblée législative, le 21 septembre 1791, avec 322 voix sur 643 votants, et se trouva mêlé, dès le début de l'année 1792, à une affaire assez grave qui l'obligea, au bout de quelques mois, à donner sa démission. La hausse extraordinaire du prix des sucres avait donné lieu à des soulèvements dans plusieurs quartiers de Paris. Dans la séance du 24 janvier 1792, le maire de Paris vint rendre compte à l'Assemblée de la situation. Le peuple, exaspéré, avait envahi les magasins d'un certain nombre de négociants des rues Saint-Martin, des Lombards, des Gravilliers, etc., que l'on accusait de vouloir *accaparer* les marchandises. Boscary était un des plus suspects; il adressa à l'Assemblée la lettre suivante, dont il fut donné lecture par un des secrétaires, dans la séance même du 24 :

« Le peuple, égaré par des malveillants, s'est porté hier en foule chez moi, et m'a empêché de me rendre à mon poste. On a répandu que ma maison de commerce, sous la raison de Chels-Boscary et Compagnie, avait fait des accaparements de sucre. C'est une assertion calomnieuse. On a voulu entrer de force dans ma maison. On a cassé toutes les vitres du premier étage, avant que la force publique ait pu m'accorder protection. Je suis encore menacé dans ce moment. On jette des pierres contre mes fenêtres. Je ne m'attendais pas à être l'objet de la fureur du peuple. Je n'ai jamais fait de mal à personne. J'ai fait du bien quand je l'ai pu. J'ai été constamment attaché à la Révolution par des places tant civiles que militaires.

« Signé : BOSCARY, député de Paris.

Au milieu des murmures des tribunes, un collègue de Boscary, son voisin, Léonard-Robin, également député de Paris, demanda et obtint le renvoi au pouvoir exécutif de la plainte que l'Assemblée venait d'entendre.

Mais, le 5 juin 1792, Boscary donna sa démission de député.

**BOSCHER-DELANGLE** (AUGUSTIN-MARIE), député en 1881 et depuis 1885, né à Loudéac (Côtes-du-Nord), le 13 mai 1840, s'engagea dans les zouaves pontificaux, fit partie, au siège de Paris, d'un régiment de marche, et eut la cuisse gauche traversée d'une balle au combat de l'Hay (30 septembre 1870). Banquier et maire à Loudéac, il entra au conseil général des Côtes-du-Nord en 1881, à la place de M. de Janzé, et, le 21 août de la même année, fut élu député dans l'arrondissement électoral de Loudéac par 8.809 voix sur 16,850 votants et 23,804 inscrits, contre M. de Janzé, député sortant et centre gauche (7,970 voix). La lutte électorale avait été très personnelle et très vive entre les deux candidats. Mais l'élection fut invalidée pour cause d'immixtion exagérée du clergé, et les électeurs, convoqués de nouveau, le 29 janvier 1882, élurent M. de Janzé par 10,174 voix, contre 8,468 voix données à M. Boscher-Delangle. Les élections du 4 octobre 1885, au scrutin de liste, furent favorables à M. Boscher-Delangle, qui fut élu, le 8<sup>e</sup> sur 9 de la liste conservatrice, par 70,365 voix sur 113,479 votants et 163,318 inscrits.

Le nouvel élu prit place à l'extrême droite, et a voté avec ce groupe, notamment dans la dernière session (février-avril 1889), contre le rétablissement du scrutin uninominal, contre les demandes en autorisation de poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger; il s'est abstenu dans le scrutin sur l'ajournement indéfini de la révision des lois constitutionnelles (chute du ministère Floquet).

**BOSELLI** (BENOÎT-FRANÇOIS), député au Corps législatif du premier Empire, né à Savone (Italie), le 30 décembre 1768, mort à Paris, le 17 février 1826, fut député au gouvernement de Gènes, et remplit en outre les fonctions d'administrateur de la guerre et de la marine, de commissaire des relations commerciales à Marseille, et de ministre près la République batave. Elu, le 28 avril 1807, par le Sénat conservateur, député du département de Montenotte au Corps législatif de l'Empire, il y siégea parmi les défenseurs de la politique de Napoléon. On a de Boselli une brochure de 48 pages, publiée à Paris chez Didot, en italien, sous ce titre : *Nota d'un Italiano agli alti principi alleati, sulla necessita di una lega italica per la pace d'Europa*. (Parigi, dai torchi di P. Didot maggiore, 1814.)

**BOSQUET** (PIERRE-JOSEPH-FRANÇOIS), sénateur du second Empire, né à Mont-de-Marsan (Landes), le 8 novembre 1810, mort à Pau (Basses-Pyrénées) le 11 février 1861, passa par l'École polytechnique et par l'École d'application de Metz. Lieutenant d'artillerie en 1834, il s'embarqua pour l'Algérie, devint capitaine en 1839, fut blessé d'un coup de feu à la tête au combat de Sidi-Lakhdar (janvier 1841), et se distingua encore dans plusieurs autres engagements. Nommé, le 5 juin 1842, chef de bataillon des tirailleurs indigènes d'Oran, il exécuta, l'année suivante, contre la tribu des Flittas, une razzia qui lui valut une citation au rapport du gouverneur général. Bosquet devint lieutenant-colonel en 1845, colonel en 1847, et fut appelé, le 30 avril 1848, au com-

mandement de la subdivision d'Orléansville. Il prit, en qualité de général de brigade, le commandement de Mostaganem, dirigea (1851) la colonne expéditionnaire dans la campagne de la grande Kabylie, et reentra en France en 1853, avec le grade de général de division.

Il joua bientôt un rôle brillant à la guerre de Crimée, et à la tête de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie, contribua pour la plus grande part aux victoires de l'Alma (25 septembre 1854), et d'Inkermann (5 novembre). Le Parlement anglais lui vota des remerciements pour le secours efficace qu'il avait apporté aux troupes de lord Raglan, écrasées par le nombre. Il reçut alors le titre de commandant du 2<sup>e</sup> corps de l'armée d'Orient (10 janvier 1855), enleva aux Russes leurs travaux de contre-approches, s'empara, le 7 juin, des redoutes du Mamelou-Vert, enfin frappé d'un éclat d'obus à la prise de Sébastopol, reçut une blessure qui mit ses jours en danger et le força de revenir en France.

Nommé sénateur le 9 février 1856, le général Bosquet fut quelques jours après (18 mars) promu maréchal de France, en même temps que les généraux Canrobert et Pelissier. Grand-croix de la Légion d'honneur depuis 1855.

**BOSQUILLON.** - Voy. FRESCHVILLE (DE).

**BOSQUILLON DE MARNY** (JEAN-JACQUES-LOUIS), député au Conseil des Anciens, né en 1743, mort à une date inconnue, avocat à Montdidier, fut aussi administrateur du département de l'Oise. Son attitude le rendit très suspect aux représentants que la Convention envoya, en l'an II, dans le département de la Somme. Une lettre, lue à la séance du 24 août 1793, et insérée au *Moniteur* du 25, contient le passage suivant : « Avant-hier, nous nous sommes transportés à Montdidier. Notre présence a consolé les patriotes des tracasseries d'un petit nombre d'aristocrates, moins dangereux par eux-mêmes que par leurs intelligences avec les émigrés et les ennemis du dehors... On nous amena un ecclésiastique réfugié chez l'avocat Bosquillon. Nous l'interrogeâmes; il n'a prêté aucun serment, il n'a aucun certificat de résidence; il ne se croit obligé à rien en vivant caché comme il l'a fait depuis deux ans. Nous l'avons envoyé en arrestation à Amiens aux cris de *Vive la République!* poussés par la très grande majorité des habitants de Montdidier. Ce ne fut pas avec moins de satisfaction que les vrais citoyens virent conduire à la maison d'arrêt le receleur d'un pareil individu. Que n'avions-nous à notre disposition un régiment tout entier pour visiter et fouiller la forteresse de ce Bosquillon! Imaginez-vous un édifice en forme de labyrinthe dont les souterrains pourraient contenir près de dix mille hommes, et une infinité de portes et de chambres très propres à favoriser l'évasion des coupables. Mais, ce que vous ne croirez pas aisément, c'est que cette maison ouvre hors de la ville et dans les fortifications mêmes ». Plus tard, le 25 germinal an VI, Bosquillon fut élu député au Conseil des Anciens. Il y parla (26 frimaire an VII) sur les jugements en dernier ressort, et défendit (9 fructidor) une résolution relative aux émigrés naufragés à Calais. Après le coup d'Etat de brumaire, Bosquillon entra dans la magistrature. Nommé, le 12 messidor an VIII, juge au tribunal d'appel d'Amiens, il termina sa carrière comme conseiller à la Cour impériale d'Amiens.

**BOSREDON** (JEAN-BAPTISTE-ALEXANDRE,

DUPONT DE), député au Corps législatif de 1868 à 1870, de 1876 à 1880, et sénateur de 1880 à 1885, né à Chavagnac (Dordogne), le 22 février 1831, se rattache à une ancienne famille originaire de l'Auvergne, et dont une branche se fixa dans le Quercy, puis en Périgord. Il était propriétaire à Salignac, quand il fut élu député au Corps législatif dans la 4<sup>e</sup> circonscription de la Dordogne, le 2 mai 1868 par 17,423 voix (28,234 votants, 55,253 inscrits), contre M. Lucien de Maleville, ancien pair de France, 10,700 voix. M. de Bosredon remplaçait M. Taillefer, décédé. Il siégea à la droite du Corps législatif, et vota régulièrement avec la majorité impérialiste. Réélu le 24 mai 1869, par 19,132 voix (28,377 votants, 34,827 inscrits), contre MM. Roger, candidat de l'opposition, 4,641 voix, et Gibiat, candidat « dynastique libéral », 4,535, il vota notamment la déclaration de guerre à l'Allemagne. Après le 4 Septembre, il se retira dans la Dordogne, ne fit point partie de l'Assemblée nationale de 1871 et reparut au Palais-Bourbon aux élections du 20 février 1876 : la 1<sup>re</sup> circonscription de Sarlat lui donna 9,256 voix sur 14,747 votants et 17,968 inscrits, contre 5,479 à M. de Selves. Il s'inscrivit au groupe de l'appel au peuple, fut de la minorité monarchiste qui soutint le gouvernement du Seize Mai, et, après la dissolution, obtint sa réélection, comme candidat du maréchal de Mac-Mahon, le 14 octobre 1877, avec 8,931 voix (14,922 votants, 17,674 inscrits), contre le candidat républicain, M. Landry, 5,972 voix. Il vota dans cette législature : le 20 janvier 1879, contre l'ordre du jour de confiance accordé au ministère Dufaure, le 30 janvier (au Congrès) contre l'élection de M. Grévy à la présidence de la République; le 21 février, contre l'amnistie, et quitta la Chambre des députés le 7 mars 1880, pour entrer au Sénat, ayant été nommé, à cette date, sénateur de la Dordogne en remplacement de M. Dupont, décédé. Sénateur bonapartiste, M. de Bosredon vota avec la droite : contre l'article 7, contre les projets de loi Ferry sur l'enseignement, contre la loi modifiant le serment judiciaire, contre la loi d'expulsion des princes, et contre le divorce. Il échoua aux élections sénatoriales de 1885, contre les candidats républicains. Chevalier de la Légion d'honneur, M. de Bosredon représente au Conseil général de la Dordogne le canton de Salignac.

**BOSSCHAERT** (JEAN-ALOYS-JOSEPH), député au conseil des Cinq-Cents, né à Anvers (Belgique), le 16 novembre 1757, mort à une date inconnue, fut d'abord échevin d'Anvers, et devint maire de cette ville le 5 floréal an VIII. Il entra au Conseil des Cinq-Cents, comme député du département des Deux-Nèthes, le 24 germinal an V, et siégea obscurément jusqu'en l'an VII.

**BOTMILLIAU** (RENÉ-LOUIS-MARIE-ADOLPHE, COMTE DE), représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à Quimper (Finistère), le 18 décembre 1789, mort à Guingamp (Côtes-du-Nord), le 4 mars 1871, était propriétaire, et maire de Guingamp en 1849. Elu, le 13 mai, représentant des Côtes-du-Nord, le 5<sup>e</sup> sur 13, avec 72,138 voix (110,201 votants, 164,242 inscrits), il fut un des membres les plus obscurs de la droite de l'Assemblée avec laquelle il vota invariablement, notamment, pour l'expédition de Rome, pour les poursuites contre les représentants de la Montagne impliqués dans l'affaire du 13 juin, pour la loi du 31 mai 1850 contre le suffrage universel, et pour la loi Fa

loux-Pariou sur l'enseignement. Il ne s'associa pas au coup d'Etat de décembre 1851, et essaya de lutter, comme candidat monarchiste, aux élections du Corps législatif, le 29 février 1852. Il obtint, dans la 3<sup>e</sup> circonscription des Côtes-du-Nord, 1,757 voix contre M. Le Gorrec, candidat officiel, élu par 10,845 suffrages. Les autres candidats indépendants remirent : M. de Saisy, 4,123 voix, M. Glais-Bizoin 1,772 et M. Loyer 1,214.

**BOTTA** (CHARLES-JOSEPH-GUILLAUME), député au Corps législatif de l'an XII à 1815, né à Saint-Georges (Piémont), le 6 novembre 1766, mort à Paris le 10 août 1837, fit ses études de médecine à l'Université de Turin et s'adonna surtout à la botanique. Son enthousiasme pour les idées de la Révolution française le fit arrêter en 1792, et enfermer pendant deux ans par ordre du roi de Sardaigne. Libre, il gagna la France, devint, en l'an IV, médecin de 1<sup>re</sup> classe à l'armée des Alpes, puis à l'armée d'Italie, et fut envoyé au même titre dans les îles Ionniennes en l'an VI. En l'an VII, le général Joubert le nomma membre du gouvernement provisoire siégeant à Turin; il concourut activement à la réunion du Piémont à la France, et, après Marengo (an VIII) fut nommé membre de la Consulta piémontaise, puis membre de la commission exécutive et du conseil d'administration générale de la 27<sup>e</sup> division militaire. Il vint à Paris, en 1803, présenter officiellement à Napoléon les remerciements du Piémont à l'occasion de la réunion à la France, et fut nommé par le Sénat conservateur, député du département de la Loire au Corps législatif (22 thermidor an XII), mandat qui lui fut renouvelé dans les mêmes conditions le 2 mai 1809; le 28 octobre 1808, il avait été nommé vice-président du Corps législatif, mais souvent proposé pour la questure, il ne put l'obtenir de Napoléon, à qui déplaisaient l'indépendance et la franchise de ses opinions. Botta était membre de l'Académie des sciences. Le 25 février 1815, il se fit naturaliser français, quand le département de la Loire cessa de faire partie de la France, et fut nommé, la même année, recteur de l'Académie de Nancy, puis, le 6 novembre 1817, recteur de l'Académie de Rouen, poste qui lui fut retiré en 1822. Il continua de résider en France jusqu'à sa mort. On a de lui des publications variées, en italien et en français, entre autres: *Souvenir d'un voyage en Dalmatie* (1802); *Mémoires sur la nature des tons et des sons* (1803); *Précis historique sur la maison de Savoie* (1803); *Historique de la guerre de l'indépendance d'Amérique* (1810); *Histoire d'Italie de 1789 à 1814* (1814); *Histoire du peuple d'Italie* (1824), etc.

**BOTTARD** (JEAN-ALPHONSE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et député de 1876 à 1877, né à Châteauroux (Indre), le 16 avril 1819, mort à Bouesse (Indre), le 18 septembre 1886, ancien avoué, était inscrit au barreau de Châteauroux, lorsque le département de l'Indre l'élut représentant à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le 5<sup>e</sup> et dernier de la liste, par 33,041 voix sur 58,022 votants et 79,482 inscrits. Sans antécédents politiques, il prit place au centre gauche, suivit les inspirations de Thiers, et soutint sa politique. Il vota : 1<sup>er</sup> mars 1871, pour la paix; 16 mai, pour les prières publiques; 10 juin, pour l'abrogation des lois d'exil; 30 août, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, pour le retour à Paris; 29 novembre,

pour le message présidentiel de Thiers; 24 mai 1873, contre la démission de Thiers; 19-20 novembre, contre le septennat; 4 décembre, contre le maintien de l'état de siège; 20 janvier 1874, contre la loi des maires; 30 janvier 1875, pour l'amendement Wallon; 25 février, pour l'ensemble des lois constitutionnelles.

M. Bottard, réélu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Châteauroux le 5 mars 1876 (au deuxième tour), avec 5,085 voix sur 14,188 votants et 17,398 inscrits, contre 4,819 à M. Lejeune, et 4,248 à M. Balsan, fit partie de la majorité républicaine, et vota avec elle : 3 juin, pour la discussion des articles du projet de loi sur la collation des grades; 12 juillet, pour l'ensemble du projet modifiant la loi de 1874 sur les maires; 28 décembre, contre la discussion des articles du budget renvoyé à la Chambre par le Sénat; 4 mai 1877, pour l'ordre du jour contre les menées ultramontaines. Il fut des 363, se représenta dans sa circonscription après la dissolution de la Chambre, mais échoua au scrutin de ballottage, le 28 octobre 1877, avec 6,887 voix contre 7,163 accordées à son concurrent bonapartiste, candidat officiel, M. Charlemagne. Vainement l'élection de ce dernier fut-elle invalidée: les électeurs, convoqués à nouveau le 3 mars 1878, ne donnèrent à M. Bottard que 6,207 voix et renvoyèrent, par 7,465 suffrages, M. Charlemagne à la Chambre.

**BOTTET** (JEAN-BAPTISTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Neuville-sur-Ain (Ain), le 26 décembre 1743, mort à Paris, le 3 septembre 1792, était fils de Mamert Bottet, notaire royal, et d'Anne Montagnat. Il entra au séminaire de Saint-Irénée, à Lyon, et devint, dès 1773, professeur de logique à ce séminaire. Ayant quitté l'enseignement, l'abbé Bottet, docteur en théologie, fut nommé vicaire à Saint-Jean-le-Vieux (Ain), puis curé de sa paroisse natale (Neuville-sur-Ain). C'est alors qu'il fut choisi, le 3 avril 1789, par le bailliage de Bourg en Bresse, comme un des députés de l'ordre du clergé aux Etats-Généraux. Le *Moniteur officiel* constate qu'il se « réunit à l'Assemblée et prêta le serment civique ». Puis, après la session, il se retira au séminaire des Missions étrangères. Là, ses relations avec l'abbé Maury et plusieurs anciens membres de la droite de la Constituante le firent arrêter comme suspect après le 10 août 1792; il fut conduit à la prison de la Force, refusa de prêter le nouveau serment demandé aux prêtres par l'Assemblée législative : *Je jure de maintenir la liberté et l'égalité et de mourir même pour les défendre*, et fut une des victimes des massacres de septembre.

**BOTTIEU** (EMILE-ADOLPHE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et député de 1885 à 1887, né à Maubeuge (Nord), le 12 septembre 1822, mort à Paris, le 9 octobre 1887, fut avocat au barreau de Douai, puis entra dans la magistrature. Successivement substitut à Arras en 1848, et à Lille en 1852, procureur impérial à Boulogne en 1856 et à Valenciennes en 1862, il fut nommé, en 1866, conseiller à la Cour de Douai. Il occupait ce poste le 8 février 1871, quand il fut élu représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le 9<sup>e</sup> sur 28, par 207,877 voix (262,927 votants, 326,440 inscrits). Il siégea au centre droit, se rapprochant parfois du groupe de l'appel au peuple, et déposa des propositions relatives à l'abrogation de la loi interdisant la

publication des comptes-rendus des procès de presse, aux annonces judiciaires et légales, etc. Adversaire déclaré du gouvernement de Thiers, il vota contre lui en toutes circonstances; il se prononça: 1<sup>er</sup> mars 1871, pour la paix; 16 mai, pour les prières publiques; 10 juin, pour l'abrogation des lois d'exil; 30 août, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, contre le retour de l'Assemblée à Paris; 29 novembre, contre le message de Thiers; 24 mai 1873, pour l'acceptation de sa démission; 19-20 novembre, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal; 20 janvier 1874, pour la loi des maires; 30 janvier 1875, contre l'amendement Wallon, et 25 février, contre l'ensemble des lois constitutionnelles.

M. Bottin se représenta, sans succès, dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Avesnes, aux élections du 20 février 1876 et à celles du 14 octobre 1877: la première fois, il échoua avec 7,169 voix, la seconde, avec 8,945. Il avait pour concurrent M. de Marcère, qui fut élu. Il ne se représenta pas en 1881, fut mis à la retraite le 21 mars 1884, par application de la loi de 1883 sur la magistrature, et redevint député du Nord, le 4 octobre 1885, élu, le 16<sup>e</sup> sur 20, par 161,453 voix (292,696 votants, 348,224 inscrits); il siégea à droite, comme indépendant, et vota avec le groupe monarchiste jusqu'à sa mort, survenue pendant la session.

**BOTTIN** (SÉBASTIEN), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Grimouville (Meurthe), le 17 décembre 1764, mort à Paris, le 28 mars 1853, embrassa, avant la Révolution, la carrière ecclésiastique, et figura à la Fédération du 14 juillet 1790, comme aumônier des députés de la Haute-Marne. Ayant prêté, en 1791, le serment civique, il fut nommé curé constitutionnel de Favières (Meurthe); mais, entraîné par le mouvement révolutionnaire, il devint, de 1791 à 1792, procureur de la commune de Favières, puis en 1793 chef et payeur du bureau central des commissaires des guerres à Strasbourg, en l'an III receveur des domaines dans les pays conquis, en l'an IV chef de bureau adjoint au secrétaire en chef de l'administration centrale du Bas-Rhin, en l'an V greffier en chef du tribunal criminel du Bas-Rhin, en l'an VI secrétaire en chef de l'administration centrale du Bas-Rhin, et, à partir de l'an IX secrétaire général de la préfecture du Nord, fonction dans laquelle il fut confirmé, le 30 mars 1815.

Le 11 mai 1815, il fut élu représentant de l'arrondissement de Lille à la Chambre des Cent-Jours par 32 voix sur 63 votants; il y montra assez de patriotisme. Bottin, qui ne fit point partie d'autres législatures, a créé d'importantes publications. Son *Annuaire statistique du département du Bas-Rhin de l'an VII à l'an IX* fut proposé par François de Neufchâteau comme modèle pour tous les ouvrages du même genre. De 1801 à 1845, Bottin édita annuellement une *Description statistique du département du Nord*; en 1820, il fit paraître le *Livre d'honneur de l'industrie française*, mentionnant les récompenses décernées aux industriels, et, en 1825, le *Tableau statistique de toutes les foires de France*. Il est surtout connu par l'édition annuelle, de 1819 à 1853, de l'*Almanach du commerce de Paris et des principales villes du monde*, commencé par La Tynna en 1801, réuni, depuis 1857, à l'*Annuaire du commerce* de MM. Didot, et appelé couramment le *Bottin*.

**BOUAISSIER** (CHARLES), député au Conseil

des Cinq-Cents, né à Dol (Ille-et-Vilaine), dates de naissance et de mort inconnues, exerçait les fonctions d'inspecteur de la loterie nationale. Il fut nommé, le 23 germinal an VI, député au Conseil des Cinq-Cents, par le département d'Ille-et-Vilaine. Il y siégea jusqu'en l'an VIII, sans paraître à la tribune.

**BOUBÉE** THÉODORE, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Auch (Gers), le 11 octobre 1794, mort à Auch, le 21 novembre 1865, servit dans la cavalerie sous le premier Empire, puis s'occupa de médecine et de chimie, et se fit recevoir pharmacien. Il s'établit à Auch, se fit connaître par des spécialités pharmaceutiques, et se mêla en même temps au mouvement démocratique. Élu, le 23 avril 1848, par le département du Gers, représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 7<sup>e</sup> sur 8, avec 28,865 voix, il siégea parmi les républicains et vota avec la gauche modérée: le 28 juillet 1848, pour le décret sur les clubs; le 26 août, contre les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière; le 1<sup>er</sup> septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, contre l'amendement Grévy; le 2 novembre, contre le droit au travail; le 27 décembre, pour la suppression de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, contre la proposition Rateau; le 22 janvier, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour; le 21 mars, contre l'interdiction des clubs; le 16 avril, contre le crédit de 1,200,000 francs pour l'expédition de Rome; le 20 avril, pour la suppression du cautionnement des journaux; le 18 mai, pour l'abolition de l'impôt des boissons; le 26 mai, pour la mise en liberté des transportés.

Les votes de M. Boubée s'accrochèrent dans le sens républicain après l'avènement à la présidence de L.-N. Bonaparte, dont il combattit nettement la politique. Il ne fit point partie de l'Assemblée législative. — On doit à M. Th. Boubée quelques mémoires spéciaux sur des questions de thérapeutique, entre autres *Sur le traitement de la goutte et des rhumatismes* (1834).

**BOUBERT** (FRANÇOIS-ANTOINE, CHEVALIER), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais), le 13 juin 1748, mort à Saint-Omer le 3 mai 1828, entra dans la magistrature, devint président du tribunal criminel de Saint-Omer, et fut créé, le 9 mars 1810, chevalier de l'Empire. Il fit partie, pendant les Cent-Jours, de la Chambre des représentants, où l'envoya, le 13 mai 1815, le collège de département du Pas-de-Calais. — Membre de la Légion d'honneur, du 25 prairial an XII.

**BOUCAU** (JEAN-MARIE-ALEXANDRE-ALBERT), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1881 à 1885, et de 1886 à 1889, né à Dax (Landes), le 26 décembre 1826, était notaire à Lévigac, et membre du conseil général. Il était peu connu, lorsqu'il fut élu, par 37,436 voix sur 55,536 votants et 84,844 inscrits, représentant des Landes, à l'élection partielle qui eut lieu le 2 juillet 1871, pour remplacer MM. Thiers et Duclerc, ayant opté pour d'autres départements. Précédemment, lors des élections générales du 8 février, M. Boucau avait échoué avec 24,056 voix sur 54,902 votants. Il se fit inscrire aux réunions de la gauche et de l'union républicaine, et vota: le 30 août 1871, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée;

le 3 février 1872, pour le retour de l'Assemblée à Paris; le 24 mai 1873, contre l'acceptation de la démission de Thiers; le 19-20 novembre, contre le septennat; le 20 janvier 1874, contre la loi des maires; le 30 janvier 1875, pour l'amendement Wallou; le 25 février pour l'ensemble des lois constitutionnelles.

Après la session de l'Assemblée nationale, M. Boucau rentra dans la vie privée, et n'en sortit qu'aux élections du 21 août 1881, ayant été nommé, par 7,585 voix (8,193 votants, et 13,372 inscrits), député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Mont-de-Marsan; il appartint jusqu'en 1885 à la majorité opportuniste qui appuya Gambetta et M. Jules Ferry au pouvoir, vota contre l'élection du maire de Paris, contre l'abolition du Concordat, contre l'élection de la magistrature, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, pour le maintien de l'ambassadeur français au Vatican, etc. Porté sur la liste républicaine, dans les Landes, le 4 octobre 1885, M. Boucau échoua d'abord avec 33,230 voix contre 37,014 à M. de Favernay, le dernier élu de la liste conservatrice. Mais l'élection des Landes fut invalidée par la Chambre, et, au nouveau scrutin du 14 février 1886, M. Boucau, élu cette fois avec la liste républicaine, passa avec 35,030 voix (72,400 votants, 83,105 inscrits). Il s'inscrivit à « l'union des gauches, » et vota avec ce groupe. Dans la dernière session, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), s'est prononcé pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février, chute du ministère Floquet), pour les poursuites contre trois députés, membre de la Ligue des patriotes (14 mars), pour le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse (2 avril), pour les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

**BOUCAUMONT (MARIE-LOUIS-AUGUSTE)**, député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Montmarault (Allier), le 13 septembre 1803, mort à Nevers (Nièvre), le 2 septembre 1870, était fils d'un directeur des domaines et neveu du général Canus de Richemont, ancien député de l'Allier. Il entra à l'École polytechnique en 1820, en sortit dans le corps des ponts et chaussées, fut chargé, comme ingénieur ordinaire, de la construction du pont de Nevers (1827-1832), passa ingénieur en chef dans les Ardennes (1840), puis dans la Nièvre (1843), où il dirigea la construction des travaux d'art du chemin de fer du Centre. Nommé inspecteur général honoraire des ponts et chaussées en novembre 1863, il fut admis à la retraite comme ingénieur en chef, le 11 mai 1864. Conseiller municipal à Nevers depuis 1844, administrateur des hospices et du lycée, conseiller général de l'Allier pour le canton de Montmarault (1859), il fut élu, le 31 mai 1863, député au Corps législatif dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Nièvre par 17,868 voix, sur 18,021 votants et 30,402 inscrits; il siégea dans la majorité dynastique, passa, en 1866, du conseil général de l'Allier à celui de la Nièvre, pour le canton de Nevers, et fut réélu, le 21 mai 1869, par 18,697 voix sur 20,338 votants et 32,604 inscrits. Il vota la déclaration de guerre à la Prusse. — Chevalier de la Légion d'honneur en 1830, officier du même ordre (5 août 1851), et commandeur, de la promotion du 14 août 1866.

**BOUCHARD (HENRI)**, député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Villy (Côte-d'Or), le 18 février 1761, mort à Poitiers (Vienne), le 15

mai 1818, était avocat à Dijon avant la Révolution, et devint procureur de la commune, conseiller municipal de la même ville, conseiller de préfecture de la Côte-d'Or (16 mars 1809), et procureur général près la Cour impériale de Poitiers. Il fut nommé par le Sénat conservateur, le 4 mai 1811, député de la Côte-d'Or au Corps législatif, vota en 1814 la déchéance de Napoléon, présenta un rapport demandant la fermeture des boutiques les dimanches et fêtes, parla contre la liberté de la presse, pour le maintien de la taxe du sel, pour la restitution au clergé des biens d'église non vendus, et appuya énergiquement le gouvernement dans ses mesures fiscales, dans la question de l'organisation de la Cour de cassation, dans la défense des prérogatives de la Chambre des pairs, etc. Il n'a pas fait partie d'autres législatures. Michaud a dit, en parlant de lui, qu'il recevait 15,000 francs, comme procureur général, pour parler, et 10,000 francs, comme membre du Corps législatif, pour se taire.

**BOUCHARD (AUGUSTE)**, député de 1833 à 1839, né à Vémars (Seine-et-Oise), le 29 décembre 1785, mort à une date inconnue, avait appartenu à l'armée. Retraité comme officier, il s'adonna à l'agriculture, devint maire de Vémars et conseiller général de Seine-et-Oise, puis fut élu le 7 février 1833, député par le 7<sup>e</sup> collège de son département (Pontoise), avec 252 voix sur 402 votants et 584 inscrits, contre 133 voix accordées au général Darriville. Il s'agissait de remplacer Charles de Lameth, décédé. Auguste Bouchard fut réélu le 21 juin 1834 par 215 voix (383 votants et 611 inscrits), contre 139 à M. de Berville, et le 4 novembre 1837, par 295 voix (540 votants, 662 inscrits). Conservateur, il vota régulièrement avec la majorité ministérielle, notamment dans la session 1838-39, pour l'adresse amendée favorablement au ministère Molé.

**BOUCHARD DESCARNAUX (CHARLES)**, représentant à la Chambre des Cent-Jours, et député de 1821 à 1824, né à Plailly (Oise), le 28 février 1768, mort à Paris, le 5 novembre 1824, propriétaire à Vémars (Seine-et-Oise) et conseiller d'arrondissement, fut élu, sans antécédents politiques notables, représentant de Seine-et-Oise à la Chambre des Cent-Jours, le 11 mai 1815: il avait obtenu, au collège de département 48 voix sur 87 votants et 226 inscrits. Il défendit, dans l'assemblée, l'opinion constitutionnelle modérée; puis il fut élu de nouveau, le 1<sup>er</sup> octobre 1821, membre de la Chambre des députés par le 1<sup>er</sup> arrondissement de Seine-et-Oise (Pontoise). Une biographie du temps constate en ces termes son peu de notoriété: « Nous ne sommes qu'à quatre lieues de Versailles, et cependant le nom de M. Descarnaux n'est pas encore parvenu jusqu'à nous; est-ce la faute de M. Bouchard, ou est-ce la nôtre? C'est ce que la présente session va décider. » Le député de Pontoise ne parut pas à la tribune et se contenta de voter avec les royalistes modérés. Réélu par sa circonscription, le 25 février 1824, il mourut quelques mois après.

**BOUCHE (CHARLES-FRANÇOIS)**, député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Allemagne (Basses-Alpes), le 17 mars 1737, mort à Paris, le 19 août 1795, fut d'abord avocat au Parlement d'Aix. Élu député du tiers aux États-Généraux, le 6 avril 1789, par la sénéchaussée d'Aix, il prit aux débats de l'Assemblée une part active et originale. Favorable aux idées



nouvelles, il se signala par son ardeur à combattre les doctrines du clergé et de la noblesse; demanda, dès le premier jour, que les assemblées fussent quotidiennes, et proposa (5 août) de fixer à un maximum de cinq minutes la durée des discours. Il était, d'ailleurs, partisan de la monarchie; membre du comité de constitution, il émit formellement un vœu tendant à la conservation de la forme du gouvernement, déclarant que le pouvoir législatif appartenait à la nation et le pouvoir exécutif au roi. Il opina aussi pour une manifestation en faveur de la religion, « sans laquelle aucune société ne peut exister ». Il vota le maintien de l'ancienne organisation provinciale, la suppression de toutes les pensions au-dessus de 300 livres, l'admission des mères de famille au serment civique et l'élection des juges par le peuple. En même temps, il appuyait la proposition de placer le buste du roi sur l'autel de la Fédération. Il fut de ceux qui se prononcèrent en faveur de la constitution civile du clergé, et réclama l'envoi dans les départements du décret relatif à cet objet. Bouche appuya la destruction des emblèmes rappelant la servitude, parla sur le traitement des évêques, sur l'abolition des costumes religieux, et sur diverses questions administratives et judiciaires. Il fut élu secrétaire de l'Assemblée constituante, et proposa la réunion du comtat d'Avignon à la France, après avoir attaqué en ces termes, à la séance du 27 août 1790, les prétentions des papes à cette propriété :

« Il est nécessaire, dit-il, d'établir le vice radical du titre translatif de propriété au profit des papes. Une reine jeune, faible et mineure, a disposé d'une partie de ses Etats grevés de substitution, pour fléchir son juge et obtenir une absolution. Il y aurait les plus grands inconvénients à laisser subsister au milieu de la France un petit territoire qui pourrait en intercepter toutes les communications, et qui, dans le système proposé du reculement des barrières, forcerait d'entourer cette province d'une armée de commis, et de gêner le commerce des départements circonvoisins. Le comtat donne une retraite indispensable à tous les fraudeurs, voleurs et banqueroutiers du royaume. C'est encore dans le comtat que réside toujours le foyer de la malveillance; c'est là qu'a été imprimée la fameuse déclaration du 20 avril, d'où elle s'est répandue dans toutes les provinces du Midi; c'est du Comtat venaisinnique sont sortis, dans tous les temps, les intrigants ou les factieux qui ont désolé et tourmenté la France... etc. » Le 7 avril 1791, Bouche soutint la motion de Robespierre proposant qu'aucun des membres de l'Assemblée ne pût, pendant quatre ans après la session, être nommé ministre, et demanda que cette exclusion fût étendue aux membres du Tribunal de cassation et de la Haute-Cour, ce qui fut voté.

Le 21 juillet 1791, un placard ayant cité Bouche comme président de la Société des Jacobins (*Amis de la Constitution*), il écrivit au *Moniteur* pour protester contre cette qualification : « J'ai l'honneur, dit-il, d'être président de la Société séante aux Feuillants, rue Saint-Honoré, et je ne le suis d'aucune autre. Ceux qui ont écrit ou fait imprimer mon nom au bas de cette prétendue déclaration ou lettre sont des faussaires insolents qu'on doit signaler comme de véritables ennemis de la Constitution. »

Après la session, Bouche fut nommé (10 septembre 1791) membre du Tribunal de cassation pour le département des Bouches-du-Rhône. — Il

s'était fait connaître, avant la Révolution, par de savantes recherches sur son pays natal. On a de lui un très grand nombre d'ouvrages : *Essai sur l'histoire de Provence, suivi d'une notice des Provençaux célèbres* (1785); *Droit public de la Provence sur la contribution aux impositions* (1788), etc. Un curieux mémoire signé de lui et intitulé : *Question soumise à la décision des Etats-Généraux* (1789), répond à un factum des députés de la noblesse de Provence : Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé, duc de Bourbon, prince du sang, les marquis de Janson, de Grimaldi, de Sabran, le comte de Sade, etc., qui avaient voulu contester la légalité de la députation de Bouche et des autres députés par sénéchaussées.

**BOUCHE** (PIERRE-BALTHAZARD), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Forcalquier (Basses-Alpes), le 30 mai 1758, mort à Forcalquier, le 22 décembre 1850, était avocat dans cette ville. Il fut élu, le 15 avril 1789, par la sénéchaussée de Forcalquier, député du tiers aux Etats-Généraux, vota avec la majorité, et devint, après la session, administrateur de son département. Son rôle politique fut peu important. Quand il mourut à Forcalquier, à un âge très avancé, il se tenait, depuis longtemps, à l'écart des affaires publiques.

**BOUCHE** (FRANÇOIS-CHARLES), député à l'Assemblée législative, dates de naissance et de mort inconnues, fut, comme Pierre-Balthazard Bouche, avocat et administrateur du département. — On ne connaît, sur cet obscur député que la date (4 septembre 1791) de son élection comme député des Basses-Alpes à l'Assemblée législative, et le chiffre de voix qu'il obtint : 240 sur 296 votants.

**BOUCHÉ** (JEAN-HUBERT), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Rostrenven (Côtes-du-Nord), le 4 septembre 1827, était banquier à Pontivy. Elu, le 8 février 1871, représentant du Morbihan, le 7<sup>e</sup> sur la liste conservatrice, avec 54,839 voix (72,309 votants, 119,710 inscrits), il siégea à droite, vota : le 1<sup>er</sup> mars 1871, pour la paix; le 16 mai, pour les prières publiques; le 10 juin, pour l'abrogation des lois d'exil; le 30 août, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée; le 3 février 1872, contre le retour de l'Assemblée à Paris; le 29 novembre, contre le message de Thiers; puis il donna sa démission dans le courant de l'année 1873, et fut remplacé par M. Du Bodan.

**BOUCHER** (LOUIS-JOSEPH), député à l'Assemblée constituante de 1789, né en 1728, mort en 1797, négociant et banquier à Arras, représenta la province d'Artois aux Etats-Généraux, où il fut envoyé comme député du tiers état, le 27 avril 1789. Le *Moniteur* ne fait aucune mention de L.-J. Boucher. Il mourut sous le Directoire.

**BOUCHER** (LOUIS-JEAN-BAPTISTE), député à l'Assemblée législative de 1791, né en 1760, mort à une date inconnue, était homme de loi à Bonneval. Il devint administrateur du département d'Eure-et-Loir, qu'il représenta obscurément, à l'Assemblée législative, ayant été élu, le 28 août 1791, par 138 voix sur 225 votants. Les tables du *Moniteur* officiel réimprimé ont confondu ce Boucher, député d'Eure-et-Loir, avec son collègue de la Législative, Leboucher-Dulongchamps (*V. ce nom*), député de l'Orne, et lui ont attribué à tort des paroles qu'il n'a point prononcées.

Boucher entra plus tard dans la magistrature : il fut juge d'instruction à Châteaudun, et termina sa carrière comme juge au tribunal de cette ville.

**BOUCHER** (GATIER, CHEVALIER, député au Corps législatif de 1809 à 1815, et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Châteauroux (Indre), le 8 octobre 1746, mort le 15 janvier 1824, était, sous le premier Empire, inspecteur général des ponts et chaussées. Napoléon l'avait créé chevalier de l'Empire, le 18 juin 1809. Il siégea parmi les défenseurs de la politique de l'Empereur, d'abord au Corps législatif, où il fut élu par le Sénat conservateur, le 2 mai 1809, pour représenter le Loiret ; puis à la Chambre des Cent-Jours, où le collège de ce département l'envoya, le 11 mai 1815, par 52 voix sur 70 votants et 267 inscrits. Il rentra dans la vie privée sous la Restauration. Le 18 septembre 1815, il avait été mis à la retraite comme inspecteur des ponts et chaussées.

**BOUCHER** (LOUIS-CLAUDE), député de 1820 à 1827, né à Laigle (Orne), le 9 août 1778, mort à une date inconnue, était un des plus riches négociants de Laigle. Membre du conseil général de l'Orne et du conseil des manufactures, lauréat de l'Exposition de 1819, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, il fut élu, le 14 novembre 1820, député de l'Orne, au collège de département, avec 225 voix (304 votants, 356 inscrits), et successivement réélu : le 9 mai 1822, par le 4<sup>e</sup> arrondissement de l'Orne (Mortagne), avec 192 voix sur 319 votants et 395 inscrits, contre 121 à M. Chaslon, ancien administrateur des domaines ; puis, le 25 février 1824, par 215 voix sur 267 votants et 307 inscrits, contre 48 à M. Gaspard Got, ancien député. Royaliste, il soutint le gouvernement, sans se joindre toutefois aux *ultras*. Il prit la parole, avec quelque succès, dans la discussion de la loi des rentes.

**BOUCHER** (JOSEPH-MARIE), député depuis 1885, né à Sizun (Finistère), le 23 septembre 1829, a été notaire à Landerneau, puis notaire honoraire, et est conseiller général pour le canton de Landerneau depuis 1879. Le 4 octobre 1885, il a été élu député du Finistère, le 8<sup>e</sup> sur 10 de la liste conservatrice, par 61,303 voix sur 121,966 votants et 167,617 inscrits. Il siégea à droite, et vota avec les monarchistes. Dans la dernière session, il s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin uninominal (12 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février, chute du ministère Floquet), contre les poursuites contre trois députés membre de la Ligue des patriotes (14 mars), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), contre les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

**BOUCHER-CADART** (ALFRED - CHARLES - FERDINAND-JOSEPH), sénateur de 1882 à 1884, né à Douai (Nord), le 17 mai 1836, eut une carrière moins parlementaire qu'administrative et judiciaire. Juge, en 1869, au tribunal civil de Douai, il resta dans la magistrature, après le 4 septembre 1870, se rallia au gouvernement républicain, et fut conseiller à la Cour d'appel de sa ville natale en 1876. Le 18 décembre 1877, il fut appelé au ministère de l'Intérieur, comme directeur de la sûreté générale

puis il échangea ce poste, le 9 mars 1880, contre le siège de conseiller à la Cour de Paris.

Lors des élections sénatoriales du 8 janvier 1882, M. Boucher-Cadart, qui était déjà conseiller général du Pas-de-Calais, pour le canton de Hesdin, depuis novembre 1877, fut élu sénateur de ce département, comme candidat républicain conservateur, par 526 voix sur 1,013 votants. Il siégea au centre gauche, et vota avec la majorité : pour la nouvelle loi sur le serment judiciaire, pour l'expulsion des princes, pour la suspension de l'imamovibilité de la magistrature.

Ayant été nommé président de chambre à la Cour d'appel de Paris, M. Boucher-Cadart a donné sa démission de sénateur, le 9 février 1884. Chevalier de la Légion d'honneur, du 30 juillet 1878.

**BOUCHER-SAINTE-SAUVEUR** (ANTOINE-SAUVEUR, dit), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Paris, le 20 juin 1723, mort à Bruxelles en 1805, fut capitaine de cavalerie au service de l'Espagne et maître particulier (1753) des eaux et forêts en Touraine ; puis il vint s'établir à Paris en 1766. Élu, le 18 septembre 1792, par le département de Paris, membre de la Convention nationale, avec 414 voix sur 704 votants, il se rangea d'abord parmi les Montagnards et, dans le procès de Louis XVI, dit : « Je vote pour la mort. » Mais il se sépara bientôt des plus avancés, et se démit des fonctions de membre du comité de sûreté générale, qui lui avaient été confiées. Il se prononça contre les Jacobins au 9 thermidor et participa à la réaction qui suivit les événements de cette journée. Traité de « coquin » par Bourdon (de l'Oise), il lui répondit dans un écrit intitulé : *Boucher-Sauveur injurié par Bourdon de l'Oise à ses concitoyens*, et qui n'est, d'ailleurs qu'une violente diatribe contre Robespierre et ses amis : « La terreur, dit-il, couvrait tout le territoire de la République ; elle régnait dans le sein même de la Convention. La présence de Robespierre dans l'assemblée produisait le même effet que la tête de Méduse... » Le 23 vendémiaire an IV, il entra, comme ancien conventionnel, au Conseil des Anciens, où il ne prit la parole qu'une fois : pour faire annuler l'élection d'un fonctionnaire municipal d'Alain (Meurthe). Il quitta l'assemblée l'année d'après, et fut nommé par le Directoire inspecteur de la loterie nationale. Puis il se retira chez son fils, en Belgique, où il mourut.

**BOUCHEREAU** (AUGUSTIN-FRANÇOIS), membre de la Convention nationale, né à Troizelet-Châtillon (Cher), le 28 août 1756, mort à Chauny (Aisne), le 23 janvier 1841, était fils de Jacques-Auguste Bouchereau et de Marie-Anne Geoffroy. « La biographie de ce personnage, n'est pas encore constituée, » écrivait dans la revue la *Révolution française* (Tome VIII ; Janvier-juin 1885), M. Étienne Charavay, qui déclarait ignorer la date de la naissance de Bouchereau et celle de sa mort. Le même recueil a pu rétablir ces deux dates dans le numéro suivant. Après avoir été commis archiviste, secrétaire du district et capitaine de la milice nationale de Chauny, Bouchereau fut élu, le 7 septembre 1792, par le département de l'Aisne, 2<sup>e</sup> membre suppléant de la Convention, avec 329 voix sur 329 votants, et fut admis, le 8 novembre, à prendre séance par suite de l'option de Thomas Payne pour le Pas-de-Calais, et du refus du premier suppléant, Pottotoux. Il prit part au jugement de Louis XVI, vota